

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 AVRIL 2016

Compte rendu

L'an deux mille seize, le vingt-et-un avril à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Maire
Mme LAUNAY Marie-Claire, M. RAVÉ Jean-Marie, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel,
Adjoints au Maire,

Mme PAVÉ Mauricette, M. GRASTEAU Daniel, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte,
Mme THOIREY Isabelle, M. NÉLET Olivier, Mme SAHLI Sophie, Mme RALUY Sylvie, Mme
CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, Conseillers Municipaux.

Etaient Absents excusés : M. MARIAIS Jean-Pierre, M. BOISNARD Jean-Pierre, Mme
LAMBRON Céline, M. BODSON Christian.

Etait Absent : néant

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

Mme FERRAND Brigitte est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 23 mars 2016 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

JC AB

AFFAIRE GENERALES

1. Participation étude commune nouvelle/LA CHAPELLE GAUGAIN (Délibération n°201604DL054)

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 17 septembre 2015, il a été autorisé à signer une convention pour l'étude de la création d'une commune nouvelle avec la commune de LA CHAPELLE GAUGAIN. Cette réflexion a été menée par le Cabinet AUBELLE et il était prévu que le financement de cette étude serait réparti au prorata de la population des deux communes.

M. le Maire confirme que le projet de commune n'a pas abouti comme il l'a exposé en conseil municipal du 23 mars dernier et qu'il y a lieu de régler la facture de M. AUBELLE, ramenée à 4 000 € HT (4 800 € TTC) correspondante à la prestation réalisée.

Cette facture étant adressée à la commune de BESSE SUR BRAYE, M. le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à émettre un titre au nom de la commune de LA CHAPELLE DE GAUGAIN selon la répartition suivante :

COMMUNE	POPULATION	COUT TTC/COMMUNE
BESSE SUR BRAYE	2 319 h	4 234.00 €
LA CHAPELLE GAUGAIN	310 h	566.00 €
TOTAL	2 629 h	4 800.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la répartition présentée ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à mandater la totalité de la facture de M. AUBELLE, soit 4 800 € TTC,
- Autorise M. le Maire à émettre le titre de 566 € au nom de la commune de LA CHAPELLE GAUGAIN, somme correspondante à sa participation.

FINANCES

2. Remboursement de l'achat d'un téléphone pour la piscine à Madame GOUPY Patricia (Délibération n°201604DL055)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rembourser la somme de 19,90€ à Madame GOUPY Patricia, suite à l'achat d'un téléphone pour la piscine qu'elle a effectué auprès d'ORANGE de Vendôme le 19/03/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à rembourser la somme de 19,90 € à Madame GOUPY Patricia

3. Délégation par affermage du service public assainissement collectif : avenant au contrat d'affermage (Délibération n°201604DL056)

Vu le contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif avec la SAUR, visé en Sous-Préfecture le 19 février 2010, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} mars 2010,

Vu l'avenant n° 1 du 18 décembre 2013 approuvant la modification du régime TVA au 1^{er} janvier 2014,

JL 

M. le Maire présente l'avenant n° 2 au contrat pour la délégation du service public de l'assainissement collectif avec la SAUR. Cet avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité confie au Délégué les obligations relatives à la mise en œuvre de la réforme de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux (Construire sans détruire).

M. le Maire précise que cet avenant n° 2 a un impact financier :

- **Au niveau de la rémunération du délégataire :**

- Une prime fixe de 29,39 €/an (ancien tarif = 29,15 €/an),
- Une partie proportionnelle aux m³ d'eau consommés R et dont l'assiette est celle de la redevance d'assainissement de 0,533 €/m³ (ancien tarif = 0,5300 €/m³).

- **Au niveau des bordereaux des prix :**

Il est ajouté aux bordereaux des prix annexés au contrat fixant les tarifs de base des prestations complémentaires les lignes suivantes :

- Coût d'une visite sur site,
- Coût de géoréférencement des branchements.

- **Au niveau de la régularisation du changement des indices Electricité, FD (frais divers) et EBIQ (Ensemble Energie Biens Intermédiaires, biens d'équipement)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n° 2 au contrat pour la délégation du service public de l'assainissement collectif,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat pour la délégation du service public de l'assainissement collectif conclu avec la SAUR.

4. Don des Etablissements DULUARD (Délibération n°201604DL057)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les Etablissements DULUARD, Entreprise de Pompes Funèbres basée à CHATEAU DU LOIR, proposent de faire un don à la commune de 957,50 € afin d'apporter un concours au financement de la classe de neige en faveur de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le don des Etablissements DULUARD d'un montant de 957,50 €,
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à la réception de la somme prévue pour ce don.

5. Demande de subvention pour un groupe sculpté en pierre

5.1. Restauration d'un groupe sculpté en pierre - demande de subvention DRAC

(Délibération n°201604DL058)

M. le Maire expose que sur l'initiative de Mme Anetta PALONKA-COCHIN, Docteur en Histoire de l'Art et Conservateur Délégué des Antiquités et Objets d'Art de la Sarthe, il est proposé la



restauration du groupe sculpté en pierre représentant Sainte-Anne avec la Vierge et l'Enfant Jésus, classé le 22 juillet 1983.

Les travaux de restauration et de mise en valeur du groupe sculpté sont estimés à environ 3 370.00 € HT et peuvent être subventionnés par la DRAC et par le Conseil Départemental de la Sarthe.

M. le Maire demande aux membres présents de se prononcer en faveur de la restauration de cette statue en mauvais état qui après restauration, sera mise en évidence dans le chœur de l'église. Le support en fer forgé et bois, identique au modèle existant dans ces lieux, est également subventionné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de faire restaurer le groupe sculpté en pierre représentant Sainte-Anne avec la Vierge et l'Enfant Jésus,
- Décide de faire fabriquer un support en fer forgé et bois pour la présentation de cette statue,
- Autorise M. le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC au taux le plus élevé possible pour l'ensemble du projet,
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la restauration de cette œuvre classée mobilier historique et à la commande du support en fer forgé.

5.2. Restauration d'un groupe sculpté en pierre - demande de subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL (Délibération n°201604DL059)

M. le Maire expose que sur l'initiative de Mme Anetta PALONKA-COCHIN, Docteur en Histoire de l'Art et Conservateur Délégué des Antiquités et Objets d'Art de la Sarthe, il est proposé la restauration du groupe sculpté en pierre représentant Sainte-Anne avec la Vierge et l'Enfant Jésus, classé le 22 juillet 1983.

Les travaux de restauration et de mise en valeur du groupe sculpté sont estimés à environ 3 370.00 € HT et peuvent être subventionnés par la DRAC et par le Conseil Départemental de la Sarthe.

M. le Maire demande aux membres présents de se prononcer en faveur de la restauration de cette statue en mauvais état qui après restauration, sera mise en évidence dans le chœur de l'église. Le support en fer forgé et bois, identique au modèle existant dans ces lieux, est également subventionné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de faire restaurer le groupe sculpté en pierre représentant Sainte-Anne avec la Vierge et l'Enfant Jésus,
- Décide de faire fabriquer un support en fer forgé et bois pour la présentation de cette statue,
- Autorise M. le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible pour l'ensemble du projet,
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la restauration de cette œuvre classée mobilier historique et à la commande du support en fer forgé.

URBANISME

6. Projet d'effacement des réseaux aériens – rue Emile Zola (Délibération n°201604DL060)

M. le Maire informe le Conseil municipal du projet du département de sécurisation et de modernisation des réseaux de distribution d'électricité Rue Emile ZOLA.

La réalisation de cette opération peut être réalisée en souterrain sous réserve de la prise en charge par la commune de la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

Orange ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré par Orange et financé par les collectivités.

- Le coût de cette opération est estimé par Orange à 60 000 € HT,
- Conformément à la décision du Conseil départemental du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 80 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

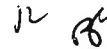
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil départemental pour une réalisation en 2018,
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 3 600 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux,
- accepte de participer à 80 % du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'il sera défini par l'étude d'exécution,
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

7. Dépôt des demandes d'autorisation de travaux concernant l'Ad'AP 2016 (Délibération n°201604DL061)

M. le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à déposer les demandes d'autorisation de travaux dans le cadre de l'Ad'AP 2016 concernant :

L'école maternelle du Bourg Joli	2 avenue de la Gare
L'école primaire Groupe 1 – Paul Segretain	Rue Paul Herbault
L'école primaire Groupe 2 – rue des Ecoles	14 rue des Ecoles
Le self	11 rue des Ecoles
Le restaurant scolaire - groupe 1	Rue Paul Herbault
Le centre aqua-récréatif	29 rue du Val de Braye
La salle polyvalente « La Pléiade »	Place Jean Dufournier
Le gymnase Courchet	Avenue de Courtanvaux



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande d'autorisation de travaux pour ces bâtiments communaux,
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

PERSONNEL

8 Contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier 2016 à la piscine municipale- MNS (Délibération n°201604DL062)

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer des contrats à durée déterminée pour besoins saisonniers à la piscine municipale en qualité de :

- Educateur des APS 2^{ème} classe (BEESAN) ou opérateur (BEESAN) ou Adjoint d'animation 2^{ème} classe (BNSSA) :
 - * du 1^{er} juin au 18 septembre 2016, 1 poste à temps complet
 - * du 1^{er} juillet au 31 août 2016, 1 poste à temps complet
 - * du 1^{er} juillet au 31 août 2016, 1 poste à raison de 17 heures 30/hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer le ou les contrats à durée déterminée pour besoins saisonniers pour la piscine municipale - saison 2016, tels que définis ci-dessus.

9 Contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier 2016 à la piscine municipale – agent d'entretien (Délibération n°201604DL063)

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer des contrats à durée déterminée pour besoins saisonniers à la piscine municipale en qualité de :

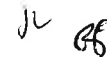
- Adjoint technique de 2^{ème} classe :
 - * du 1^{er} juin au 18 septembre 2016, 1 poste à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer le ou les contrats à durée déterminée pour besoins saisonniers à temps complet pour la piscine municipale - saison 2016, tels que définis ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Néant



**Tableau récapitulatif des travaux, des fournitures et des services de 4 000 € à 200 000 € HT
(mars 2016)**

TRAVAUX

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	NEANT				

FOURNITURES

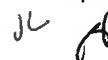
Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	NEANT				

SERVICES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	NEANT				

TABLEAU DES DELIBERATIONS

201604DL054	Participation étude commune nouvelle / LA CHAPELLE GAUGAIN
201604DL055	Remboursement de l'achat d'un téléphone pour la piscine à Madame GOUPY Patricia
201604DL056	Délégation par affermage de service public assainissement collectif : avenant au contrat d'affermage
201604DL057	Don des établissements DULUARD
201604DL058	Restauration d'un groupe sculpté en pierre – demande de subvention DRAC
201604DL059	Restauration d'un groupe sculpté en pierre – demande de subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL
201604DL060	Projet d'effacement des réseaux aériens – Rue Emile Zola
201604DL061	Dépôt des demandes d'autorisation de travaux concernant l'Ad'AP 2016
201604DL062	Contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier 2016 à la piscine municipale – MNS
201604DL063	Contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier 2016 à la piscine municipale – agent d'entretien

**TABLEAU DES DECISIONS**

201603DC023	25/03/2016	DIA 2016/10 – 19 rue Pasteur
201603DC024	29/03/2015	Refus d'acquisition La Poste rue Emile Zola
201604DC025	01/04/2016	DIA 2016/11 – 5 rue du Maine
201604DC026	01/04/2016	DIA 2016/12 – 47 et 49 rue Jean Jaurès
201604DC027	01/04/2016	DIA 2016/13 – 7 Impasse Gambetta

Séance levée à 20 heures 45



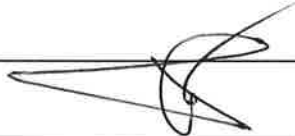
Secrétaire de séance,
Mme FERRAND Brigitte



Le Maire,
M. Jacques LACOCHE



Conseillers Municipaux,

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LACOCHE	Jacques	Maire	
LAUNAY	Marie-Claire	Maire-Adjointe	
RAVE	Jean-Marie	Maire-Adjoint	
NELET	Annie	Maire-Adjointe	
LEROY	Michel	Maire-Adjoint	
PAVE	Mauricette	Conseillère	
GRASTEAU	Daniel	Conseiller	
CARREAU	Claudie	Conseillère	
GILLET	Danick	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
FERRAND	Brigitte	Conseillère	
THOIREY	Isabelle	Conseillère	
NELET	Olivier	Conseiller	
SAHLI	Sophie	Conseillère	
RALUY	Sylvie	Conseillère	